

**DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE****VILLE DE BASSE-TERRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BASSE-TERRE RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES AUX RUES MAURICE FISSIER ET MAURICE MARIE-CLAIRE, AFIN DE PERMETTRE LES ROTATIONS D'UN CAMION-GRUE, POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'ENLÈVEMENT DE L'ANCIENNE TABLE DE RADIOLOGIE ET L'INSTALLATION D'UN NOUVEL APPAREIL, DANS L'ÉTABLISSEMENT « IMAGERIE MÉDICALE DU SUD BASSE-TERRE », SIS AU 06 RUE MAURICE FISSIER, REPRÉSENTÉ PAR LE DOCTEUR DUVEY ARNAUD ET LE DOCTEUR WECK JEAN-CLAUDE, LE VENDREDI 28 JUILLET 2023 ET LE LUNDI 31 JUILLET 2023, DE 07 HEURES 00 À 12 HEURES 00.**

Le Maire de la Ville de BASSE-TERRE, Monsieur André ATALLAH ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route, notamment l'article R 411-2 et suivants ;

VU la loi n° 99-291 du 15 avril 1999 relative aux Polices Municipales ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**CONSIDÉRANT** la demande formulée par mail en date du 11 Juillet 2023, enregistrée sous le N°2023-3320, par laquelle l'établissement « **IMAGERIE MÉDICALE DU SUD BASSE-TERRE** », sis au 06 rue Maurice FISSIER, représenté par le Docteur DUVEY Arnaud et le Docteur WECK Jean-Claude, **sollicitent un arrêté municipal réglementant la circulation et le stationnement des véhicules aux rues Maurice FISSIER et Maurice MARIE-CLAIRE à Basse-Terre**, en vue de permettre les rotations d'un camion-grue pour la réalisation des travaux d'enlèvement de l'ancienne table de radiologie et l'installation d'un nouvel appareil dans l'établissement, **le Vendredi 28 Juillet 2023 et le Lundi 31 Juillet 2023, de 07 heures 00 à 12 heures 00.**

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** **Règlements la circulation et le stationnement des véhicules aux rues Maurice FISSIER et Maurice MARIE-CLAIRE à Basse-Terre**, afin de permettre les rotations du camion-grue, pour la réalisation des travaux d'enlèvement de l'ancienne table de radiologie et l'installation d'un nouvel appareil, dans l'établissement « **IMAGERIE MÉDICALE DU SUD BASSE-TERRE** », **le Vendredi 28 Juillet 2023 et le Lundi 31 Juillet 2023, de 07 heures 00 à 12 heures 00**, comme suit :

**DISPOSITIONS PARTICULIÈRES****LA CIRCULATION :**

- La circulation sera interdite à la rue Maurice FISSIER - Prévenir les résidents

**LE STATIONNEMENT :**

- **Le stationnement sera interdit à la rue Maurice FISSIER - Prévenir les résidents**
- **Le stationnement sera interdit des deux côtés de l'angle des rues Maurice Marie-Claire/Maurice FISSIER, de façon à ce que le camion-grue puisse manœuvrer aisément**

**ARTICLE 2 :** L'établissement « **IMAGERIE MÉDICALE DU SUD BASSE-TERRE** », devra mettre en place la main d'œuvre nécessaire pour installer un dispositif de signalisation (panneaux de type AK3, AK5, B3, B14, B31, KC1 et K10 barrières, bandes) pour matérialiser ces dispositifs.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de DEUX (2) mois, à compter de sa notification, de son affichage et/ou sa publication.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté devra être notifié, affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 5 :** Les droits des tiers seront et demeureront préservés conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 6 :** Monsieur le Directeur des Infrastructures et du développement durable du Territoire de la Ville de Basse-Terre ; Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de BASSE-TERRE ; Monsieur le Commandant de Police Nationale de BASSE-TERRE et toutes personnes placées sous leur autorité, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 7 :** Ampliation à Monsieur le Chef du Centre Principal de Secours de SAINT-CLAUDE.

Basse-Terre, le 26 JUIL. 2023

Certifie exécutoire compte tenu

De la notification, le 26 JUIL. 2023

De l'affichage et/ou la publication, le 26 JUIL. 2023

Fait à Basse-Terre, le 26 JUIL. 2023

P/le Maire, André ATALLAH  
Le Conseiller Municipal,  
Département de la Sécurité Publique,



Jean-François ISSA

P/le Maire, André ATALLAH  
Le Conseiller Municipal,  
Département de la Sécurité Publique,



Jean-François ISSA